

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE NGUIBASSAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

NGUIBASSAL COUNCIL

Maître d’Ouvrage : Maire de la Commune DE NGUIBASSAL

Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Nguibassal

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 003/AONO/C-NGUIBASSAL/CIPM/SIGAM/2026 DU 20 JANVIER 2026
**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE
MANGUENDA-NGUIBASSAL-MANGANGA-LIHONG, ARRONDISSEMENT DE NGUIBASSAL,
DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE**

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC – (MINTP)
EXERCICE 2026**

IMPUTATION : 60363710320000080451464211

DELAI D'EXECUTION : QUATRE (04) MOIS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

JANVIER 2026

SOMMAIRE

<u>PIÈCES</u>	<u>PAGE</u>
<i>Pièce n°1 : L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert (AONO)</i>	3
<i>Pièce n°2 : Le Règlement General de l'Appel d'Offres (RGAO)</i>	15
<i>Pièces n°3 : Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)</i>	30
<i>Pièce n°4 : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)</i>	42
<i>Pièce n°5 : Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)</i>	62
<i>Pièce n°6 : Le Cadre du Bordereau des prix Unitaires (BPU)</i>	67
<i>Pièce n°7 : Le cadre du devis quantitatif et estimatif</i>	73
<i>Pièce n°8 : Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires</i>	78
<i>Pièce n°9 : Le modèle de Lettre Commande</i>	83
<i>Pièce n°10 : Les formulaires et modèles à utiliser par les soumissionnaires</i>	90
<i>Pièce n°11 : La liste des banques et des compagnies d'assurances agréées et habilitées à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics</i>	103
<i>Pièce n°12: Localisation des tâches</i>	104

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE NGUIBASSAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

NGUIBASSAL COUNCIL

Maître d’Ouvrage : Maire de la Commune DE NGUIBASSAL

**Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la
Commune de Nguibassal**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 003/AONO/C-NGUIBASSAL/CIPM/SIGAM/2026 DU 20 JANVIER 2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE
MANGUENDA-NGUIBASSAL-MANGANGA-LIHONG, ARRONDISSEMENT DE NGUIBASSAL,
DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE

PIECE N° 1

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
(AONO)**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE NGUIBASSAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

NGUIBASSAL COUNCIL

AVIS

D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 003/AONO/C-NGUIBASSAL/CIPM/SIGAM/2026 DU 20 JANVIER 2026

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE
MANGUENDA-NGUIBASSAL-MANGANGA-LIHONG, ARRONDISSEMENT DE NGUIBASSAL,
DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) MINTP, EXERCICE 2026

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Le Maire de la Commune de Nguibassal, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction d'un pont définitif de **10 ML** sur la rivière **MBEMBE (LIMITE NYONG ET KELE- LEKIE)** AU VILLAGE LIKONGUE, Commune de Nguibassal, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre en procédure d'urgence.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- **Partie A :**

- INSTALLATION ;
- NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS ;
- OUVRAGE D'ART.

- **Partie B**

- INSTALLATION ;
- NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS ;
- OUVRAGE D'ART.

3. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un lot unique.

4. Cout prévisionnel

Le coût prévisionnel des opérations à l'issue des études préalables est de : **Cent millions (100 000 000 F) francs CFA.**

5 Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

6 Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit Camerounais ayant des compétences dans le domaine des Travaux Publics. Possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de Génie Civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux.

7 Financement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, sont financés par le **Budget d'Investissement Public (BIP), (MINTP) EXERCICE 2026.**

8 Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9 Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO dont le montant s'élève à : **deux million (2 000 000 F) francs CFA**. Et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

10 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être consultée dans les Services du Maître d'Ouvrage, sis à Nguibassal, à l'étage dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM).

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm), dès publication du présent avis au journal des marchés (JDM).

11 Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert

Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être obtenu aux heures ouvrables à partir de 07h30 à 15h30 min à la Mairie de la Commune de NGUIBASSAL, à l'étage dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM), dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement de **100 000 F (cent mille francs) CFA à la Recette Municipale de Nguibassal**. Non remboursables. Ladite quittance devra préciser le numéro de l'appel d'offres et le numéro du lot. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires doivent présenter l'original de la quittance en se faisant enregistrer.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS ou sur le site de l'ARMP (<http://www.armp.cm>) disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12 Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de NGUIBASSAL, à l'étage dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM) au plus tard le **18 FEVRIER 2025 à 12h00mn**

précises et devra porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 003/AONO/C-NGUIBASSAL/CIPM/SIGAM/2026 DU 20 JANVIER 2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE
MANGUENDA-NGUIBASSAL-MANGANGA-LIHONG, ARRONDISSEMENT DE NGUIBASSAL,
DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE»**

Maître d'Ouvrage : Maire de la Commune DE NGUIBASSAL

Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Nguibassal

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC – (MINTP)
EXERCICE 2026**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13 Recevabilité des plis

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être en cours de validité ou datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

NB 1 : Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

NB 2 : Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14 Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu, **le 18 FEVRIER 2026 à 13 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) siégeant dans sa salle de réunions de la Commune de Nguibassal.

NB : Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15 Critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires

a) Dossier administratif incomplet pour :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés

b) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après:

- N'avoir pas réalisé au moins un marché similaire au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023, 2024) dont le montant cumulé est de trois cent millions (300 000 000) francs CFA toutes taxes comprises ;
- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
- Conducteur des Travaux ne remplissant pas les conditions de qualification et d'expérience demandées dans le RPAO
- Moins de 15 sous critères essentiels sur 19.

c) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- Une soumission timbrée datée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible paraphé à toutes les pages et la dernière page signée et cachetée ;
- Le devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;
- Le sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages et signé puis cacheté à la dernière page.

d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;

e) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;

f) Non-respect des modèles du DAO.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- a) Attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur accompagné d'un rapport de visite de lieux documenté et illustratif signé ;
- b) L'expérience du personnel d'encadrement sur 09 sous critères ;
- c) Moyens matériels sur 14 sous critères.

Le soumissionnaire sera qualifié s'il obtient un score minimum de 15 sous critères essentiels sur 19 soit un pourcentage de plus de 75%.

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique notamment par un « Acte » ne sera pas pris en compte.

16 Attribution

Le Maire de la Commune de Nguibassal, Maitre d'Ouvrage, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant les capacités administratives, financières et techniques requises.

17 Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

18 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Nguibassal, au niveau du Secrétariat General (Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM)), Tel : 690 31 25 69/699 89 39 83 ou en ligne sur la plateforme COLEPS ou ARMP aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

19 Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, le Maitre d'Ouvrage au numéro 699 89 39 83.

Fait à NGUIBASSAL, le 20 JAN 2018
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGUIBASSAL
(Autorité Contractante)

AMPLIATIONS

- ARMP - CENTRE (Pour publication au JDM) ;
- DD-MINMAP / NK (Pour information) ;
- Président CIPM / Nguibassal ;
- Chef SIGAM / C.Nguibassal ;
- Affichage/Archives.



M. Mbok Mioumnde
Marie Pa. Parou

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE NGUIBASSAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

NGUIBASSAL COUNCIL

NATIONAL CALL FOR TENDERS OPENED IN EMERGENCY PROCEDURE

N° 003/ONIT/NGUIBASSAL-C/CIPM/ISAM FROM 20 JANUARY 2026

FOR THE EXECUTION OF ROAD REHABILITATION WORK ON THE DEPARTMENTAL ROAD, IN THE MUNICIPALITY OF NGUIBASSAL, DEPARTMENT OF NYONG AND KELLE, CENTER REGION IN EMERGENCY PROCEDURE

FINANCING: Public Investment Budget (PIB) MINTP - EXERCISE 2026

1. Subject of the Call or Tenders:

The Mayor of the Commune of Nguibassal, Project Owner, is launching a National Open Call for Tenders under emergency procedure for the execution of road rehabilitation work on the departmental road, in the municipality of Nguibassal, Department of Nyong and Kellé, Center Region in emergency procedure.

2. Consistency of the work

The works include in particular:

- ***Part A :***

- Facility ;
- Clearing and earthworks;
- Work of art.

- ***Part B***

- Facility ;
- Clearing and earthworks;
- Work of art

3. Allotment

The work are subdivided into a single lot

4. Forecast cost :

The estimated cost of operations per batch following preliminary studies is One hundred million (100 000 000 F) francs CFA.

5. Execution deadline :

The maximum execution period provided by the Project Owner for the performance fo the services is (**four 04 months**), including all possible contraints linked to the isolation, the specific contraints of the site, the climatic conditions and the means of access on site. The period runs from the date of notification of the service order to begin work.

It is up to the Contracting Party to propose in its offer an execution schedule falling within the above-mentioned period.

6. Participation and origin :

Participation in this National Call for Tenders is open on equal terms to all Companies under Cameroonian law with skills in the field of public works. Having good experience in carrying out Civil Engineering and justifying technical and financial capabilities for the good achievement of the work.

7. Financing :

The work of this notified national call for public invitation toadows are financed by **Public Investment Budget (PIB) – (MINTP), Fiscal year 2026.**

8. Mission of submission :

The submission method chosen for this consultation is offline.

9. Bid bond :

Each bidder must attach to their administrative documents a bid bond, paid by hand, issued by an organization or financial institution approved by the Minister responsible for finance to issue bonds in the of public contracts the list of which appears in exhibit 11 of DAO, the amount of which **two million (2 000 000 F) francs CFA**. And valid for up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or a first-class financial institution authorized by the Minister responsible for finance to issue guarantees in the context of public procurement, will result in the outright rejection of the offer. A bid bond produced but having no connection with the consultation concerne is considered absent. The bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

Returned within fifteen (15) days from the date of publication of the results. The bid security of the successful bidder will be released as soon as the latter has signed the contract and provided the required final security.

10. Consultation of tenders file :

The physical version of the Call for Tenders Document can be consulted in the Contracting Authority's Services, located in Nguibassal, upstairs in the Internal Administrative Management Service for Contracts (SIGAM).

It can also be consulted online on the platform (COLEPS) at the addresses <http://www.marchespublics.cm> or <http://www.publiccontracts.cm>, upon publication of this notice in the markets journal (JDM).

11. Acquisition of tenders file :

The Open National Call for Tenders File can be obtained during business hours from 7:30 a.m. to 3:30 p.m. at the Town Hall of the Commune of Nguibassal, upstairs in the Internal Administrative Management Service for Markets (SIGAM), upon publication of this Notice, upon presentation of a receipt for payment of 100,000 f (hundred thousand francs) CFA to the Municipal Revenue of Nguibassal. Non-refundable. Said receipt must specify the number of the call for tenders and the number of the lot. When withdrawing the file, bidders must present the original receipt when registering.

It is also possible to obtain the DAO by free download on the platform (COLEPS) or on the ARMP website (<http://www.armp.cm>) available at the following addresses for the electronic version. However, physical submission is subject to payment of the DAO purchase fee.

12. Submission of offers :

Each ofer redirected in French or English in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the Town Hall of the Commune of Nguibassal, upstairs in the Internal Administrative Management of Markets (SIGAM) department no than. **18 FEBUARY 2026 at 12:00 p.m.** sharp and must bear the following mention:

**« NATIONAL CALL FOR TENDERS OPENED IN EMERGENCY PROCEDURE
NN° 003/ONIT/NGUIBASSAL-C/CIPM/ISAM FROM 20 JANUARY 2026**

**FOR THE EXECUTION OF ROAD REHABILITATION WORK ON THE DEPARTMENTAL ROAD, IN THE
MUNICIPALITY OF NGUIBASSAL, DEPARTMENT OF NYONG AND KELLE, CENTER REGION IN
EMERGENCY PROCEDURE »**

Banner: Mayor of the Commune of Nguibassal

Internal Procurement Commission placed with the Commune de Nguibassal

FINANCING: Public Investment Budget (PIB) MINTP - EXERCISE 2026
« TO BE OPENED ONLY DURING THE COUNTING SESSION »

13. Admissibility of folds :

The required administrative file documents must be produced in originals or in copies certified true by the issuing department or a competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the Call for Tenders. They must be valid or dated less than three (03) months or have been established after the date of signature of the call for tenders.

NB : The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The following will be inadmissible by the Project Owner :

- Bids bearing information on the identity of the tenderers ;
- Bids submitted after the closing date and time for submission of bids ;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender ;
- Bids non-compliant with the bidding mode ;
- Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only.

NB : Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

14. Opening of bids :

The opening of the bids will take place in one time and will take place on **18 FEV 2026** 2026 at exactly 1.00 p.m. by the Internal Procurement Commission (CIPM) sitting in its meeting room in the Commune of Nguibassal.

NB : Only tenderers may attend this opening session or be represented by a person of their choice, duly authorised, even in case of a group of companies. Under pain of being rejected, the required administrative documents must be submitted in originals or copies certified by the issuing service or the relevant administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Regulations of the invitation to tender. They shall be no later than 3 (three) months old from the original deadline for the submission of tenders or must have been issued after the date of signature of the Tender Notice.

In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Board, the file shall be rejected.

15. Evaluation criteria :

15.1. Eliminatory criteria :

a. **Incomplete administrative file due to :**

- Absence or non-compliance of the bid bond at the opening bids ;
- Absence or non-compliance of one document from the administrative file other than the bid bond after a period of 48 hours granted by the Internal Procurement Commission.

b. **Incomplete technical offer due to absence of one of the following elements :**

- Not having carried out at least one similar contract during the last three (03) years (2023, 202342025) for an amount cumular of Three hundred million (300,000,000) CFA francs all taxes included ;
- Formal declaration attesting that the tenderer did not abandon a contract over the past three years and that he is not on the list of failing contractors drawn by the Ministry of Public Contracts (MINMAP) ;

- Foreman meeting the specific qualification and experience requirements under the Special Tenders Regulation
- Less than 15 under essential criteria out of 19.

c. Incomplete financial offer due to absence of one of the following documents :

- A stamped, dated and signed submission letter ;
 - The unit price schedule (BPU) compliant with the model indicating of the prices exclusive of VAT in figures and in words, filled in legibly way, initialled on all pages, signed and stamped on the final page ;
 - The quantitative and estimated estimate dated, signed and stamped ;
 - Quantified breakdown of prices initialled on every pages.
- d. Omission of a quantified unit price in the financial offer ;
- e. False declaration or falsified document or non-authentic document ;
- f. Non-compliance with the submission method.

15.2. Essential criteria :

The essential criteria for the qualification of bidders shall focus especially on :

- a. Certificate of site visit dated, stamped and signed. A signed documented and illustrative site visit report ;
- b. the experience of the supervisory staff out of 09 under criteria;
- c. the equipment out of 14 sub-criteria.

The bidder will be qualified if he obtains a minimum score of 15 under essential criteria out of 19.

NB: Any public official listed among the staff and who has not presented all the documents likely to justify their release from the Civil Service, in particular by an "Act" will not be taken into account.

16. Award of contract :

The Project Owner or the Delegated Project Owner shall award the contract to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest by including as the case may be, the rebates proposed

17. Maximum number of lots :

Tenderers remain committed to their offer for ninety (90) days from the initial date set for the submission of tenders.

18. Further information :

Additional information can be obtained during business hours from the town hall of the municipality of Nguibassal, general secretariat (upstairs in the Internal Administrative Management Service for Markets (SIGAM)) Tel : 690 31 25 69/699 89 39 83 or online on the platform (COLEPS) or ARMP at the addresses : <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

19. Fight against corruption and malpractices :

For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, the Contracting Authority's (699 89 39 83).

NGUIBASSAL, THE **20 JAN 2026** 2026
 THE MAYOR OF NGUIBASSAL COUNCIL
(Contracting Authority)

Enlargements:

- ARMP for publication and archiving ;
- DD / MINMAP / NK (for information) ;
- Chairman ITB / CBM (for information) ;
- Chef SIGAM / CBM ;
- Archiving/Chrono.

